

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 008-2017

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.41

Déposée le: 22.01.2017

Motion de groupe: Oui

Motion de commission: Non

Déposée par: PBD (Etter, Treiten) (porte-parole)
PBD (Luginbühl-Bachmann, Krattigen)
PBD (Frutiger, Oberhofen)

Cosignataires: 8

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Appel d'offres et adjudication de gros marchés selon des critères de durabilité

Le Conseil-exécutif est chargé, dans le cadre des prochains appels d'offres et adjudications de marchés pour de grands projets, de tenir compte, en particulier, des critères de durabilité suivants :

1. la provenance régionale des matériaux comme le bois, le béton, etc. doit être prise en compte ;
2. à l'adjudication, il est demandé aux mandataires de s'engager à mettre en œuvre des critères de durabilité lors des travaux de construction ;
3. l'acheminement, en particulier, des matériaux de construction nécessaires à la réalisation de grands projets doit être envisagé selon une logique de développement durable.

Développement :

Lors de la session de novembre 2016, les trois points de la motion 124-2016 ont été adoptés sous forme de postulat. Avec les grands projets annoncés, parmi lesquels la construction du

campus Biel/Bienne et la réfection de l'établissement pénitentiaire de Witzwil, les trois critères mentionnés dans le postulat précité peuvent dans la mesure du possible déjà être imposés aux constructeurs dans les documents de l'appel d'offres.

Le canton de Berne et, de toute évidence, la région concernée par les projets mentionnés, produisent du bois de très haute qualité qui, du fait de la concurrence des producteurs étrangers, est peu utilisé pour la construction.

De plus, le gravier produit dans la région peut, en particulier, être transformé en du béton de qualité. On fait pourtant venir du béton de loin pour des questions économiques, mettant fortement sous pression l'activité locale.

La durabilité comme concept général s'appuie tant sur des critères économiques, que sociaux et écologiques. Ils sont donc à prendre en compte dans cette globalité. Le transport doit entre autres figurer dans les critères d'adjudication pour les grands projets.